

Election du bureau directeur du Comité départemental de golf de la Côte d'or APPEL À CANDIDATURES 2024

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité départemental de golf de la Côte d'or aura lieu le mardi 12/11/2024 à 18h00 au golf de Quétigny.

Dans le cas où cette AG ne pourrait pas être organisée en "présentiel" à cette date, un vote à distance par voie électronique pourrait être organisé.

2. Composition des listes :

Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;

Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente soit 29%.

Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;

Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;

Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;

Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.

3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants : 3326 licenciés dont **963 féminines soit 29 %**.

En application du Règlement Intérieur du Comité départemental de golf de la Côte d'or, chaque liste devra comporter au moins 3 membres et garantir une représentation des femmes d'au moins 29%.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées par mail à frederic.pierrart@gmail.com au plus tard le 31/10/2024 à 12h00.

Pour être recevables, les listes doivent être complètes et accompagnées :

- a. Des déclarations sur l'honneur signées par chaque candidat pour être recevables ;
- b. D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat figurant sur une liste ;
- c. D'une attestation de licence 2024 de chaque personne figurant sur une liste candidate.